

**SYNDICAT MIXTE INTERMODAL  
DE  
NOUVELLE-AQUITAINE**

**RAPPORT D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE**

## **PRÉAMBULE**

La Nouvelle-Aquitaine est marquée par la prédominance du mode automobile (88% des déplacements), majoritairement orienté vers un usage individuel (autosolisme). Seules quelques zones densément urbanisées, dotées d'un réseau de transport en commun performant et structuré, connaissent une baisse de la part modale de la voiture particulière.

Les conséquences non maîtrisées d'un étalement urbain et d'une périurbanisation croissante autour des grandes agglomérations n'ont cessé d'encourager la surutilisation de la voiture particulière comme mode de déplacement privilégié, mais aussi subi pour un grand nombre de ménages désormais de plus en plus éloigné des zones d'emplois et de services, entraînant de facto une congestion chronique des infrastructures routières sur de nombreux points du territoire régional et ses corollaires environnementaux (augmentation des émissions des gaz à effet de serre) et sociaux à travers de l'augmentation du risque d'isolement à la mobilité des personnes les plus fragiles.

Présentant de précieux avantages pour les habitants de Nouvelle-Aquitaine, les transports en commun (traditionnels et innovants), les modes actifs (marche à pied, vélo, etc...) et partagés (covoiturage, autopartage, auto-stop organisé, etc...) doivent être promus et encouragés mais surtout coordonnés entre eux afin d'en faciliter l'usage quotidien et d'en faire la mobilité de référence de demain.

De très importants efforts ont été consentis ces dernières années par les autorités organisatrices de la mobilité et de transport en vue de développer leurs offres et de les coordonner à travers la réalisation de pôles d'échanges multimodaux ou la création de tarifs combinant plusieurs réseaux à des prix attractifs.

Cette coordination doit s'accroître en vue d'offrir aux usagers de meilleures correspondances horaires et physiques entre les différents réseaux urbains, interurbains et ferroviaires mais également un accès rapide, simple et multi-supports (physiques et dématérialisés) aux informations essentielles relatives à l'organisation de leurs déplacements (temps de trajet, consultation des horaires, localisation des arrêts, achat de titres et d'abonnements, etc...).

Enfin, un support unique, interopérable et donc susceptible d'héberger tout type d'abonnement (monomodal ou multimodal, mono-réseau ou multi-réseaux) doit également être déployé à l'échelle régionale afin de contribuer au développement de l'usage de l'ensemble des bouquets de mobilité.

A tous ces titres, et compte tenu de l'enjeu que représente la mobilité, en termes d'aménagement du territoire, d'insertion sociale, d'environnement, de développement économique et touristique, nous avons œuvré de concert à la mise en place du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités.

## **RETOUR SUR 2018**

Les objectifs fixés pour cette année de création du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités ont été ainsi largement atteints, notamment avec l'installation de la gouvernance du syndicat mixte, sa mise en place opérationnelle et sa première action phare : la mise en ligne du système d'information multimodal Modalis.

### **CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE INTERMODAL DE NOUVELLE-AQUITAINE**

Nos réflexions et nos travaux partenariaux menés durant l'année 2017 ont permis de définir les contours, les compétences, la gouvernance ainsi que le financement du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités avec pour objectif de développer, de faciliter et de promouvoir les transports en commun et l'intermodalité à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Élaboré en concertation par les autorités organisatrices de Nouvelle-Aquitaine et sous maîtrise d'ouvrage régionale, ce syndicat mixte, inspiré des dispositions de la loi SRU, assure les trois compétences suivantes :

- la coordination des services de transport de ses membres ;
- la mise en place d'un système d'information à l'intention des usagers ;
- le déploiement d'une tarification permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés.

Suite à notre accord sur les documents de gouvernance du syndicat mixte lors du Comité de pilotage du 8 janvier 2018 (statuts, règlement intérieur, pacte financier et programme d'actions), ce ne sont pas moins de 22 collectivités qui ont délibéré entre le 28 février (Communauté d'agglomération du Marsan) et le 28 mai 2018 (Communauté d'agglomération du Niortais) en vue d'adhérer à Nouvelle-Aquitaine Mobilités, d'adopter les statuts et de désigner leurs délégués respectifs amenés à siéger au sein du Comité Syndical.

Reposant sur des principes de représentativité (en membres), d'expression (en voix) et de cotisations des membres liés à la population des membres, la gouvernance de Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est voulue inédite avec la création de bassins de mobilité, organes de discussion, d'échanges et de travaux à des

échelles plus fines ainsi que par une représentation équilibrée des membres au sein des instances.

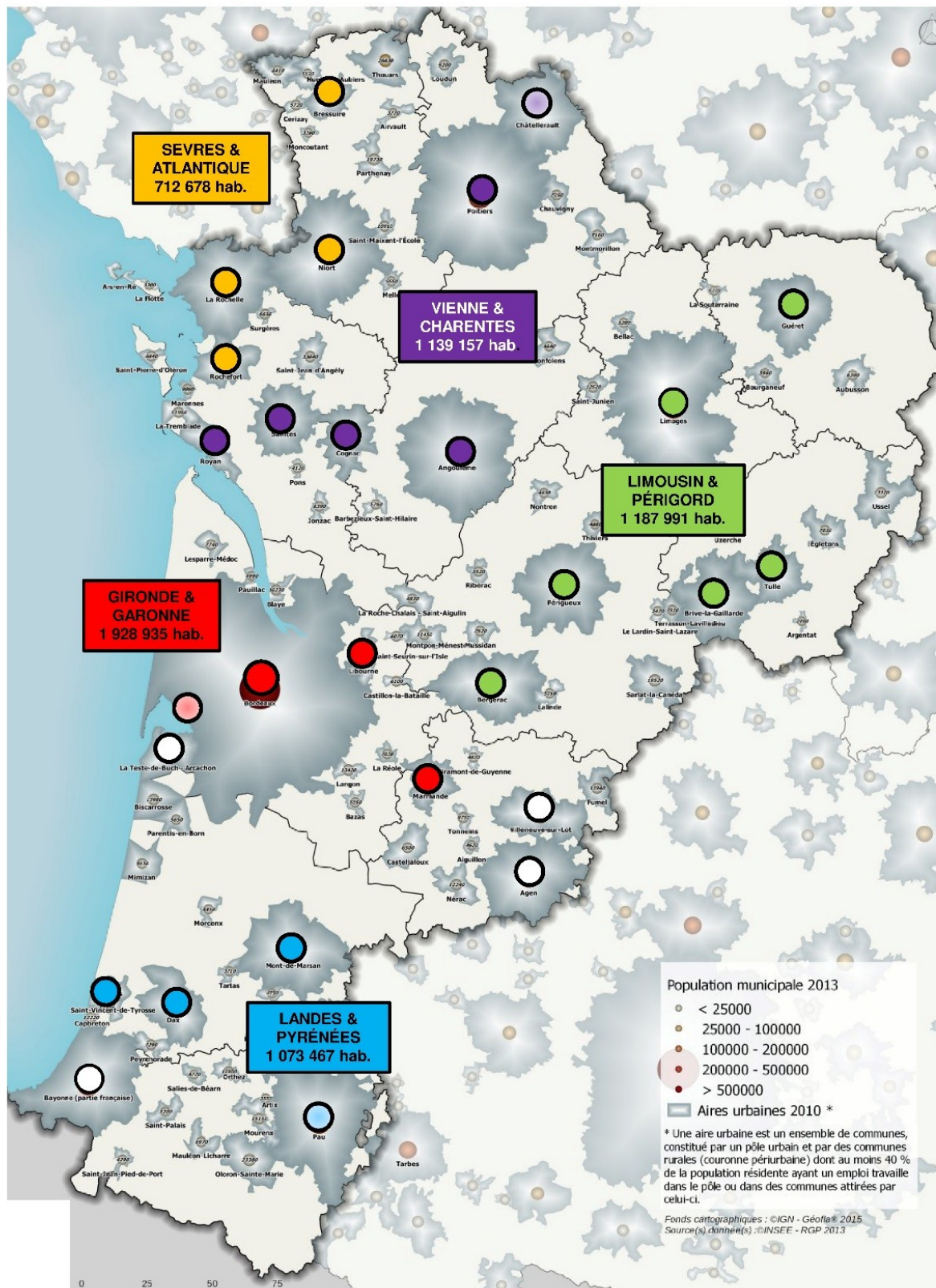
L'arrêté de création ayant été signé par le Préfet de la Gironde le 13 juillet 2018 suite à la consultation de 11 Commissions Départementales de Coopération Intercommunale concernées, le Comité Syndical d'installation de Nouvelle-Aquitaine Mobilités a pu se dérouler le lundi 16 juillet 2018 en présence de ses 37 délégués titulaires (30), suppléants (3) ou représentés (4 pouvoirs).

### **INSTALLATION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE**

Les comités syndicaux des 16 juillet et 29 octobre 2018 ainsi que les premières séances des Comités de bassin ont permis de doter Nouvelle-Aquitaine Mobilités des instances nécessaires à sa gouvernance politique, à savoir son Président ainsi que ses 5 Vice-présidents.

Fruit de nombreux échanges entre les membres, la composition des bassins de mobilité ainsi que la désignation des délégués y siégeant ont également été acté lors du Comité Syndical du 29 octobre 2018 sur la base des volontés politiques à faire ensemble, d'études relatives aux équilibres sociologiques et à la mobilité à l'échelle locale.

Composition des bassins de mobilités au 29 octobre  
2018



## **MISE EN PLACE OPÉRATIONNELLE DU SYNDICAT MIXTE**

Au vu de ses compétences statutaires et de ses actions, Nouvelle-Aquitaine Mobilités avait vocation à prendre la suite de la Région sur un certain nombre de projets :

- le Système d'Information Multimodal (SIM) ;
- le Référentiel Multimodal Régional (RMR).

Ainsi, nous avons voté en août 2018 en faveur d'un transfert de la maîtrise d'ouvrage des marchés de SIM et de RMR à Nouvelle-Aquitaine Mobilités, et ce afin de poursuivre le développement, le portage et l'animation de ces deux projets.

Parallèlement, il est apparu nécessaire d'envisager la première phase de la mise en place opérationnelle de Nouvelle-Aquitaine Mobilités à travers la conclusion avec la Région Nouvelle-Aquitaine de conventions de mise à disposition de moyens (locaux, salles de réunion, équipements bureautique, etc...) et de personnel (agents en charge du suivi et de l'animation des projets de SIM et de RMR).

## **LANCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION MULTIMODAL MODALIS**

Première action phare de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, la mise en ligne de la première version du SIM Modalis est intervenue le 29 septembre 2018.

À ce jour, le SIM Modalis offre des informations sur une quarantaine de réseaux de transport public de Nouvelle-Aquitaine :

- 3 réseaux ferroviaires (TER, Intercités et TGV) ;
- 24 réseaux urbains sur les 28 existants ;
- 12 réseaux interurbains ;
- 3 réseaux routiers régionaux (en cours de transmission par la Région) ;
- 1 réseau maritime (bacs de la Gironde).

Cette première version mise en ligne est exclusivement tournée vers le socle d'information voyageur à offrir immédiatement aux usagers, à savoir la recherche d'itinéraires et d'horaires selon le mode choisi : en transports en

commun (urbain, interurbain, ferroviaire), en vélo, en voiture ainsi qu'en covoiturage.

Les mises à jour régulières, tous les 15 jours en moyenne, permettent d'améliorer constamment l'outil et de mettre en ligne de nouvelles fonctionnalités, dont notamment :

- une recherche d'itinéraires plus fine ;
- l'auto-complétion des champs d'origine et destination ;
- la prise en compte de la cyclabilité des voies lors des calculs d'itinéraires en vélo ;
- la mise en œuvre du temps réel et prédictif pour les trajets en voiture ;
- le taux de disponibilité en temps réel de vélos en libre-service et de places en stations ;
- le taux de disponibilité en temps réel de places au sein des parkings et P+R ;
- l'ajout de nouveaux prestataires de « court-voiturage » (Klaxit, Boogi, etc...) en complément des plateformes dédiées à la longue distance (Blablacar) ;
- le renvoi vers les e-boutiques existantes sur les réseaux ;
- la création d'une page de demande d'implémentation de la marque-grise Modalis au sein d'un site déjà existant.

4 mois après son lancement, le SIM Modalis connaît une fréquentation quotidienne de plus de 1 000 utilisateurs / jour représentant 1 400 recherches d'itinéraires. A titre de comparaison, Hauts-de-France Mobilités a connu des statistiques identiques au moment du lancement en mars 2017 de son calculateur passpass.fr en mars 2017.

Quelques chiffres :

- 50% du trafic sur le SIM Modalis provient de Nouvelle-Aquitaine puis d'Ile-de-France à hauteur de 30% et d'Occitanie pour 9% ;
- 40% du trafic découle de renvois dont majoritairement depuis le site du réseau rochelais Yélo ;
- 37% des usagers tapent ou ont enregistré l'adresse en favori et 23% du trafic résulte du référencement naturel au sein des moteurs de recherche ;

- plus de 70% des utilisateurs sont dans la tranche d'âge 18-44 ans ;
- 64% des usagers consultent Modalis depuis un téléphone portable contre seulement 30% depuis un ordinateur et 5% depuis une tablette.

## **2019 : NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITÉS, ACTEUR DE L'INTERMODALITÉ**

### **POURSUITE DE LA MONTÉE EN PUISSANCE DU SYNDICAT MIXTE**

L'arrivée des 3 nouveaux membres (Communautés d'agglomération de Grand Châtelleraut, du Bassin d'Arcachon Nord et syndical mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités) vont porter à 25 le nombre d'adhérents à Nouvelle-Aquitaine Mobilités à compter du 11 mars 2019.

Ces nouvelles adhésions vont permettre de faire passer le budget de Nouvelle-Aquitaine Mobilités de 1,540 M€ à 1,615 M€ pour 2019 (prorata temporis sur 9 mois) et d'ainsi dégager de nouvelles capacités de financement d'actions.

Les discussions politiques et techniques avec les 4 autorités organisatrices de Nouvelle-Aquitaine non membres du syndicat mixte vont se poursuivre dans le courant de l'année 2019 en vue de leur présenter tous les avantages à retirer d'une adhésion à Nouvelle-Aquitaine Mobilités.

En termes de ressources humaines, le recrutement du Directeur de Nouvelle-Aquitaine Mobilités est désormais finalisé et l'agent rejoindra le syndicat mixte le 1<sup>er</sup> mai 2019. Parmi ses premières tâches, il devra notamment :

- trouver des locaux à même d'accueillir les 5 agents en poste sur Bordeaux (recherche d'une surface à louer d'environ 150m<sup>2</sup>) ;
- assurer l'acquisition des matériels de bureau, des matériels informatiques et de téléphonie pour les agents grâce à la centrale d'achats publics Capaqui de l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine dont le syndicat mixte est désormais membre ;
- pourvoir les 3 postes vacants permettant à Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'être pleinement opérationnel avec les recrutements de 2 chefs de projet « Coordination des offres de mobilité » et du responsable administratif et financier offrant alors aux membres :
  - un point d'entrée technique dédié par compétence ;

- un point d'entrée territorial avec la désignation d'un coordinateur par bassin.
- finaliser la mise en place administrative du syndicat mixte, notamment sur les questions de ressources humaines et d'action sociale.

### **CO-CONSTRUCTION DU PROJET « MOBILITÉS 2030 »**

2019 doit être l'année du lancement du projet « Mobilités 2030 » axé sur la coordination de l'ensemble des offres de transport public existantes en Nouvelle-Aquitaine avec comme objectif l'ambition de concevoir ensemble une offre de transport :

- unique, sans couture et dépassant les limites institutionnelles ;
- simplifiée avec la fin des doublons et triplons ainsi qu'une réflexion sur le rabattement et/ou la complémentarité des offres selon les corridors de desserte ;
- lisible pour l'utilisateur avec la montée en puissance de l'information temps réel et prédictive ;
- attractive dans une logique de recherche de synergies entre les différents réseaux, les différents modes et les infrastructures en site propre.

Ce projet unique en France de coordination des offres, tant physique qu'horaire, doit être concerté ensemble et son cahier des charges partagé par tous. Aussi, le second semestre 2019 sera le moment des échanges sur le contenu de « Mobilités 2030 » avant le lancement de l'appel d'offres en fin d'année en vue d'une attribution dans le premier trimestre 2020 et son déroulement en suivant.

« Mobilités 2030 », au vu du périmètre du syndicat mixte, sera naturellement traité par bassin de mobilité et donc découpé en 5 lots géographiques qui devront, in fine, être consolidés à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

### **LANCEMENT DES FONCTIONNALITÉS INNOVANTES D'INFORMATION MULTIMODALE**

En 2019, le SIM Modalis entrera dans sa seconde phase d'évolution et proposera de nouveaux services aux usagers, dont notamment :

- seconde quinzaine de mars : lancement de l'application mobile Modalis ;
- premier semestre de 2019, intégration et mise en ligne :

- du transport à la demande (lignes virtuelles) ;
  - du taux de disponibilité prédictif de vélos en libre-service et de places en stations ;
  - du taux de disponibilité prédictif de places au sein des parkings et P+R ;
  - des horaires et des perturbations en temps réel de certains réseaux ;
  - du guidage visuel et vocal à travers un assistant personnel à la mobilité lié à l'application mobile ;
  - du « calcul tarifaire » permettant à l'utilisateur de disposer d'un coût estimatif de son trajet en transport public ;
- dans le second semestre de 2019, intégration et mise en ligne des horaires et des perturbations en temps réel de l'ensemble des réseaux équipés.

Une campagne de communication sera lancée au printemps 2019 afin de faire connaître le SIM Modalis au plus grand nombre, sur canaux web et mobile.

De plus, Nouvelle-Aquitaine Mobilités assurera l'alimentation des écrans d'information voyageurs implantés dans les pôles d'échanges multimodaux ferroviaires (prochains départs des bus urbains et cars interurbains) en fournissant les données nécessaires à SNCF Gares & Connexions qui en assurera la diffusion, notamment à Angoulême, Limoges, Niort, Brive, Pau, Tulle, Châtelleraut et La Rochelle.

### **OUVERTURE DES DONNÉES D'OFFRE TRANSPORT**

Avec la délibération 2018\_023 adoptée lors du Comité Syndical du 29 octobre 2018 relative à l'ouverture des données d'offre Transport et à l'open data, Nouvelle-Aquitaine Mobilités a fait le choix de s'inscrire dans une démarche volontariste d'ouverture des données. Cela permettra aux autorités organisatrices membres de se mettre en conformité dès à présent avec les dispositions de la future Loi d'Orientation des Mobilités (dite LOM), de faire connaître au plus grand nombre l'offre de transport public en Nouvelle-Aquitaine et d'encourager l'innovation publique et privée sur nos territoires. Cette

démarche sera mise en œuvre progressivement, en partenariat avec le GIP ATGeRi :

- à partir du 14 mars 2019, diffusion d'un fichier global regroupant l'ensemble des données des réseaux membres sur la plateforme PIGMA aux formats GTFS et NETEX, sous licence ODbL ;
- courant avril 2019, mise en production par PIGMA d'un nouveau catalogue CKAN permettant de référencer et diffuser l'offre de transport de chaque membre sous forme de fichiers individuels, en complément de l'offre agrégée. Ce nouveau catalogue permettra également le moissonnage automatique et la republication des données sur le Point d'Accès National (transport.data.gouv.fr).

### **DÉPLOIEMENT DE LA CARTE MODALIS DE NOUVELLE GÉNÉRATION**

Depuis janvier 2019, la carte Modalis 2 est progressivement déployée par les autorités organisatrices membres de Nouvelle-Aquitaine Mobilités afin :

- d'héberger différents titres de transport sur un seul support (exemple : un abonnement annuel du réseau TER et un carnet de 10 voyages d'un réseau urbain ou interurbain) ;
- de faciliter le développement de tarifs combinés (TER+urbain, Car+urbain, etc...) et l'accès aux services de mobilité (vélos en libre-service, P+R, etc...).

Le planning prévisionnel de déploiement sur 2019 est le suivant :

- janvier : dotation des abonnés annuels TER ;
- mai : dotation des abonnés mensuels et hebdomadaires TER ;
- juin : déploiement sur le réseau interurbain de Gironde (tous titres)
- septembre :
  - réseau Vitalis (Poitiers) : lancement des abonnements TER+Vitalis et hébergement de titres occasionnels (carnet de 5 ou 10 tickets) ;
  - réseau TBM (Bordeaux) : migration des abonnements TER+TBM et Car+TBM sur carte Modalis 2 et hébergement de titres occasionnels (carnet de 5 ou 10 tickets) ;

- novembre : déploiement sur le réseau interurbain de la Charente-Maritime.

Parallèlement, plusieurs réseaux équipés de systèmes billettiques légers (Buss à Saintes, Transcom à Cognac, Péribus à Périgueux) seront en mesure d'accepter la carte Modalis, moyennant l'adaptation de leurs procédures de distribution. Cela permettra à des abonnés des réseaux régionaux d'héberger des titres urbains sur leur carte Modalis. Parallèlement, la mise en place de flux de données émis par les systèmes billettiques TER et routier vers ces systèmes légers sera recherchée, afin de faciliter la mise en œuvre de titres combinés TER+urbain et Car+urbain.

Enfin, le déploiement de la carte Modalis 2 implique d'envisager la création d'une plateforme de test mutualisée ainsi que la mise en œuvre d'un hub dédié aux échanges de données billettiques à l'avenir, via le lancement d'une mission d'AMO courant 2019. Celle-ci portera également sur la création d'une e-boutique régionale interfacée au SIM Modalis, accessible sur web et mobile.

### **MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS AU NIVEAU DES BASSINS**

La structuration de Nouvelle-Aquitaine Mobilités en bassins de mobilités induit la conduite à l'échelle locale d'actions, d'études et de projets qui devront être financés soit par le biais de contributions exceptionnelles de membres désireux d'aller plus loin, soit par la fiscalité locale dédiée qu'est le Versement Transport additionnel.

A ce jour et à titre d'exemple, Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine se sont engagés à hauteur de 500 k€ par collectivité dans une expérimentation d'une ligne d'autocars express, première phase de mise en place du Réseau Express Régional métropolitain.

### **GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2019**

Avec un solde excédentaire de 312 k€ dont 249 k€ non consommés en fonctionnement en raison notamment de l'absence de dépenses en termes d'études (100 k€), de ressources humaines (85 k€) et de frais divers (53 k€), Nouvelle-Aquitaine Mobilités aborde l'exercice budgétaire 2019 avec de solides bases financières.

La section d'investissement, estimée à ce jour à 475 k€, continuera à être financée uniquement par le biais d'un virement de la section de fonctionnement et ne nécessitera donc aucun recours à l'emprunt.

Sont fléchées les dépenses suivantes en termes d'investissement :

- 420 k€ pour les projets de SIM et de RMR dont les livraisons des dernières fonctionnalités doivent intervenir cette année ;
- 40 k€ pour la conception et la mise en service du site internet de Nouvelle-Aquitaine Mobilités ;
- 15 k€ pour l'achat des matériels de bureau, matériels informatiques et de téléphonie nécessaires aux agents du syndicat mixte.

La section de fonctionnement, évaluée à 1,140 M€, sera intégralement financée par les cotisations inchangées des 25 autorités organisatrices membres.

Il est proposé d'orienter prioritairement les crédits de fonctionnement vers les actions et projets suivants :

- 370 k€ pour les charges de personnel recrutés directement par Nouvelle-Aquitaine Mobilités et mis à disposition par les membres (cotisations patronales incluses) ;
- 260 k€ pour le fonctionnement et la maintenance des SIM et RMR ;
- 250 k€ pour la démarche « Mobilités 2030 » ;
- 100 k€ pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'interopérabilité billettique ;
- 90 k€ pour les charges de communication autour du projet de SIM Modalis et des titres combinés ;
- 70 k€ pour les charges de fonctionnement diverses de Nouvelle-Aquitaine Mobilités (loyer, petites fournitures, frais de déplacements, frais de télécommunication, licences informatiques, etc...).

## PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE PRÉVISIONNELLE POUR 2019

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	770 000 €	Cotisation Région Nouvelle-Aquitaine	850 000 €
Virement section d'investissement	475 000 €	Cotisations AOM	765 000 €
Charges de personnel	370 000 €		
	<b>1 615 000 €</b>		<b>1 615 000 €</b>

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Immobilisation corporelles	475 000 €	Virement section fonctionnement	475 000 €
	<b>475 000 €</b>		<b>475 000 €</b>